



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
23 décembre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 31 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)

Sommaire

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-67036 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (suite) (A/57/75-E/2002/57, A/57/343, A/57/444)

1. **Mme Rodsmoen** (Norvège), après avoir souligné que les questions de développement font désormais plus que jamais partie des préoccupations de la communauté internationale, dit qu'il est indispensable de revoir le programme de travail afin de prendre en compte les objectifs du Millénaire pour le développement. Les conférences historiques de l'ONU qui ont eu lieu au cours des 10 dernières années ont imposé d'énormes tâches aux États Membres et au Secrétariat de l'ONU; comme l'a exprimé le Secrétaire général, une certaine lassitude se fait sentir en matière de « sommets » et il convient de mettre un frein à la convocation de nouvelles conférences. Il faut utiliser les structures existantes plus efficacement pour assurer le suivi, la coordination et la mise en oeuvre des résultats de celles qui ont eu lieu. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires doivent jouer un rôle de premier plan et renforcer ainsi la pertinence et les effets des initiatives de l'Assemblée générale. La Norvège a élaboré un plan d'action national de lutte contre la pauvreté et travaille actuellement à la formulation d'un plan semblable concernant le développement durable. Le système des coordonnateurs résidents a un rôle important à jouer s'agissant de promouvoir l'intégration de l'application de ces plans dans les programmes d'assistance aux pays et de renforcer la coordination du système des Nations Unies au niveau national, notamment grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le suivi coordonné des conférences est une question de plus en plus urgente; divers rapports, recommandations et propositions ont déjà été élaborés sur le sujet. L'étape suivante importante est donc d'assurer l'intégration complète de l'examen et du suivi du Sommet du Millénaire et des autres conférences, compte tenu en particulier de la nécessité d'accorder la priorité absolue aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. À cet égard, il convient de souligner le rôle important du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Campagne du Millénaire. Étant

donné les principaux résultats escomptés au lendemain des grandes conférences, le Gouvernement norvégien est prêt à engager immédiatement un débat pour achever l'examen de questions importantes telles que le rôle du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods dans le processus de suivi et la concertation de haut niveau de l'Assemblée générale en tant qu'élément moteur important de ce processus.

2. **Mme Liu Hue** (Chine) dit que le strict respect des objectifs, principes et engagements convenus par les pays en ce qui concerne la coopération internationale au service du développement suffira à assurer le suivi intégré et coordonné des grandes conférences consacrées au développement des 10 dernières années. Les aspects essentiels de ce suivi sont un financement approprié, le transfert de technologies à des conditions favorables et le développement des capacités. La délégation chinoise fera des propositions concrètes au cours des prochaines séances de la Commission consacrées à ces activités, qui devraient tenir compte de la division du travail et de la coopération nécessaires entre organismes des Nations Unies pour améliorer la coordination et l'efficacité dans l'application des résultats des conférences. Les indicateurs de base sont des instruments utiles pour mesurer les progrès accomplis à cet égard, car ils servent à l'examen et à l'évaluation dans son ensemble et réduisent la nécessité de soumettre plusieurs fois des données. À cet égard, il faudrait choisir le nombre limité d'indicateurs communs utilisés parmi ceux qui sont acceptés et d'usage général dans les États Membres. La pleine participation de tous les pays à ce processus de sélection constitue un principe important, tout comme l'approbation des indicateurs retenus par les organismes gouvernementaux concernés. Ces indicateurs doivent se limiter à ceux figurant déjà dans les textes issus des conférences et il faut, dans leur application, tenir pleinement compte de la situation, du stade de développement et des moyens statistiques de chaque pays. La question des indicateurs, y compris au-delà de l'échelon national, doit être étudiée en détail, en tenant dûment compte des avis des commissions techniques concernant l'utilisation d'indicateurs dans leurs domaines respectifs.

3. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que la mise en oeuvre coordonnée des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous

l'égide de l'ONU nécessite des processus de contrôle plus efficaces et mieux définis. On assiste à l'heure actuelle, à une prolifération de processus de contrôle individuels avec le risque de double emploi et d'erreur que cela comporte. La délégation russe appuie la mise en place d'un système à trois niveaux faisant intervenir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les commissions techniques. Il est opportun d'abandonner progressivement la pratique des examens quinquennaux systématiques et judicieux de faire un usage plus poussé et efficace des mécanismes intergouvernementaux existants en tenant, par exemple, des réunions spéciales dans le cadre des sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Ainsi, en septembre 2002, l'Assemblée générale a-t-elle tenu une réunion de haut niveau particulièrement importante et très fructueuse sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a donné lieu à des discussions d'une grande teneur. Le moment est venu d'identifier les mécanismes les mieux adaptés pour l'application intégrée et coordonnée des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. La délégation russe accueille avec satisfaction l'idée de mettre à profit la session en cours de l'Assemblée générale pour débattre de toutes ces questions dans le cadre d'un groupe de travail spécial à composition non limitée, qui serait chargé de faire le bilan des grandes conférences et réunions au sommet, aussi bien dans le domaine économique que social.

4. **M. Chaudhry** (Pakistan) souscrit à l'idée que l'application est la clef d'un suivi cohérent, équilibré et complet des résultats des conférences et qu'il est crucial de renforcer l'engagement et l'intérêt de toutes les parties prenantes. Il s'associe également à la déclaration faite sur le sujet par le Représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne que, malgré les nombreux efforts déployés, la mise en place d'un mécanisme concret de suivi et d'application reste incertaine. Il est regrettable que l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure de fournir l'orientation nécessaire au Secrétaire général, dont l'apport est néanmoins apprécié. La délégation pakistanaise a présenté une proposition visant à assurer un suivi approprié grâce à la mise en place d'un mécanisme d'application et de suivi intégrés, complets et coordonnés permettant d'examiner et de contrôler l'application des résultats des grandes conférences de l'ONU. De par son caractère universel et ses responsabilités globales, l'ONU doit être au coeur du

mécanisme proposé, lequel devrait opérer à trois niveaux : les commissions techniques, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Tout examen de fond devrait être effectué sous l'égide du Conseil économique et social par les commissions techniques qui se verraient attribuer chacune la responsabilité de domaines précis tels que le commerce et le développement, les finances et le développement, et le développement durable. Celles-ci devraient tenir compte, dans le processus de suivi et d'application, des objectifs et engagements pertinents adoptés au Sommet du Millénaire et de ceux relatifs aux questions intersectorielles.

5. La délégation pakistanaise a également proposé de créer deux commissions distinctes sur le commerce et les finances afin de remédier à l'absence notable au niveau des experts de mécanismes permettant de suivre les engagements pris et d'élever le débat avec la participation d'autres parties prenantes. Elle a proposé aussi que les réunions de ces deux commissions se tiennent alternativement dans des lieux différents afin de renforcer la concertation entre l'ONU et les autres parties prenantes. La commission technique proposée pour le commerce et le développement n'empiéterait pas sur le mandat de la CNUCED; au contraire, elle en renforcerait le message et prendrait l'avis de son Conseil du commerce et du développement. Toutefois, dans un esprit de consensus, la délégation pakistanaise est disposée à étudier des solutions avantageuses autres que la mise en place de nouvelles structures, laquelle pourrait avoir des incidences budgétaires. On pourrait aussi étudier les moyens d'imputer les dépenses en question sur les ressources existantes en n'organisant par exemple les réunions des commissions techniques que tous les deux ans.

6. Les rapports et recommandations des commissions proposées seraient examinés lors du débat annuel de haut niveau du Conseil économique et social; celui-ci devrait ensuite prendre les décisions appropriées et peut-être même organiser une session consacrée à la formulation de recommandations concrètes visant à faciliter le suivi et l'application intégrés et coordonnés. L'Assemblée générale devrait de même examiner tous ces rapports et recommandations, soit au titre d'un point de l'ordre du jour de la session plénière, soit en organisant une concertation intergouvernementale de haut niveau tous les deux ans. La Deuxième Commission est une enceinte appropriée pour l'intégration des questions

économiques et sociales. Le point de l'ordre du jour à l'examen devrait en fait être examiné par l'Assemblée générale en séance plénière; on pourrait à cette fin étudier, comme l'ont préconisé un grand nombre de délégations, la proposition de créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'examiner la forme que pourrait prendre le mécanisme de suivi et d'application proposé. En conclusion, l'intervenant souligne que la proposition pakistanaise est dans l'intérêt général de tous les États Membres et offre un moyen concret d'assurer un suivi et une application efficace des travaux méritoires menés au cours des 10 dernières années.

7. **M. Escanero** (Mexique) dit que les récentes grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ont permis à la communauté internationale de placer le développement durable au centre de ses préoccupations. La Déclaration du Millénaire a concrétisé les principaux objectifs du développement, en mettant l'accent sur la lutte contre l'extrême pauvreté ainsi que sur la fourniture de services universels en matière de santé et d'enseignement dans le respect de l'égalité entre les sexes. Chaque conférence ou réunion au sommet a consacré une attention considérable à l'examen des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et le Consensus de Monterrey a permis de préciser ces perspectives en les récapitulant dans un programme intégré et unique qui constitue un cadre stratégique énonçant la manière dont les efforts de toutes les principales parties prenantes concernées par le financement du développement seraient harmonisés.

8. Il convient de donner la priorité à la définition d'indicateurs transparents et objectifs pour mesurer les progrès réalisés ou les échecs subis, tout en indiquant également ce qu'il convient de faire pour affermir les tendances positives ou remédier aux insuffisances aux niveaux national, régional et international, ainsi que dans l'ensemble du système.

9. Le principal défi que doivent relever les États Membres est de déterminer comment appliquer les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU de façon intégrée et coordonnée, avec des réalisations concrètes et mesurables tout en rendant des comptes aux peuples du monde. Il faut pour cela un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, qui soit fondé sur l'action commune et le partage des responsabilités. Il faut mener une action résolue pour moderniser les

institutions et les mécanismes multilatéraux existants afin de pouvoir affronter les réalités du siècle nouveau, tout en renforçant les capacités et en créant des liens de coopération réciproque. Concrètement, l'ONU doit devenir une institution plus moderne et souple, capable de traduire les intentions de la communauté internationale en résultats concrets.

10. C'est pourquoi, le Mexique appuie pleinement le renforcement de l'Organisation et les efforts visant à moderniser ses méthodes afin d'établir une meilleure division du travail entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les commissions techniques dans les domaines économique et social et celui de l'environnement. Il faudrait pour cela réorganiser le programme de fond en thèmes qui favoriseraient la cohérence et l'intégration de la volonté d'action de la communauté internationale, favoriser en toutes circonstances des modes de discussion interactive, tels que tables rondes ou groupes de réflexion, synthétiser et améliorer les rapports analytiques et axés sur l'action afin qu'ils puissent alimenter les délibérations et négocier des résolutions consolidées visant à favoriser, en matière d'application, une concertation politique souple avec les principales parties prenantes dans le domaine du développement.

11. La modernisation de l'ONU dans les domaines économique et social doit être un exemple digne d'une institution dont le rôle de chef de file est essentiel s'agissant d'harmoniser les efforts des gouvernements, des organisations régionales et internationales, du secteur privé et de la société civile, autour de l'idée d'une action résolument axée vers le développement durable dans le monde entier. À cet égard, la délégation mexicaine estime utile de créer, avant le début de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, un groupe à composition non limitée chargé d'examiner la manière de procéder à la modernisation de l'Organisation.

12. **M. Motomura** (Japon) réaffirme la nécessité de centrer les efforts sur l'application afin de parvenir à des résultats plus concrets sur le terrain. La réalisation effective des engagements pris lors des grandes conférences internationales constitue le défi que doit relever la communauté internationale. L'efficacité des processus d'examen qui ont suivi les conférences en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la croissance économique durable et le développement durable peut être mise en doute. Au cours des examens qui ont eu

lieu parallèlement aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les mêmes questions ont fait l'objet de débats longs et coûteux. La tenue récente des dernières grandes conférences liées au développement offre l'occasion d'adopter la démarche plus pragmatique et axée sur les résultats dont on a un besoin si urgent pour assurer le suivi des résultats. À cette fin, les États Membres devraient examiner les mécanismes de suivi faisant appel aux structures existantes au sein du système des Nations Unies qui sont susceptibles d'être utilisés. Il convient pour cela que le Conseil économique et social adopte une approche intersectorielle dans l'examen des thèmes communs aux grandes conférences de l'ONU et joue un rôle plus central dans les activités de suivi. Il importe aussi que les organes subsidiaires et les institutions spécialisées concernés assurent le suivi des thèmes techniques propres à chaque conférence, l'Assemblée générale devant de son côté donner l'orientation politique générale pour l'application des résultats des conférences. Afin qu'il puisse être tenu compte de toutes les divergences de vues sur le sujet, il convient cependant de créer un groupe spécial de l'Assemblée générale, qui constituerait une enceinte appropriée pour débattre en détail de la question; la délégation japonaise y participerait activement.

13. **M. Nambiar** (Inde) dit que le processus de suivi des résultats des conférences doit surtout s'attacher à leur application. Le partage des responsabilités ne saurait exonérer les gouvernements, auxquels incombe en premier lieu la responsabilité du bien-être de leurs citoyens, mais il signifie que les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis doivent s'appliquer à tous les membres de la communauté internationale. Pour les pays développés, il s'agit en l'occurrence de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation d'objectifs arrêtés d'un commun accord et parvenir aux buts fixés en matière d'aide publique au développement, d'allègement de la dette et d'accès aux marchés.

14. L'examen de l'application des résultats doit être intégré et coordonné en fonction des objectifs communs importants arrêtés lors des conférences et il doit être clairement défini pour favoriser les progrès dans les domaines concernés. Il convient d'adopter une stratégie uniforme de suivi des résultats pour toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Tous les États Membres sont concernés par le suivi des résultats de toutes les

conférences, mais à des degrés divers. En s'entendant sur une stratégie commune, il sera plus facile de parvenir à un consensus.

15. **Mme Zubčević** (Croatie) dit que le véritable problème du système des Nations Unies est comment contribuer de manière intégrée et coordonnée à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, un développement durable et de meilleures conditions de vie pour tous partout. Principal organe délibérant et directeur, l'Assemblée générale doit s'occuper des questions de fond qui se dégagent des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet et s'assurer qu'elles cadrent avec les objectifs de développement définis. En revanche, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires doivent veiller à l'orientation générale et à la coordination. Le rôle et l'autorité du Conseil doivent être renforcés pour qu'il puisse relever les défis de la mondialisation et du développement durable, en saisir les chances et assurer la réalisation concrète des objectifs de développement, notamment ceux des grandes conférences et réunions au sommet, contribuant ainsi à l'instauration d'un cadre intégré de mise en oeuvre, tout en évitant les doubles emplois et en améliorant l'efficacité des mesures à tous les niveaux. Les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies doivent être entièrement pris en compte dans les activités opérationnelles et cadres de pays des organismes du système des Nations Unies, conformément aux priorités et aux objectifs de développement nationaux.

16. Il faut que le travail des commissions techniques soit plus clairement défini. À cet égard, leur programme pluriannuel offre un cadre idéal pour évaluer les progrès réalisés dans l'application et le suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Il importe également d'impliquer toutes les parties intéressées, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile dans la réalisation et la mise en oeuvre des objectifs et programmes des Nations Unies. Par ailleurs, parce que favorable à l'idée d'un raffermissement du rôle du Conseil dans la consolidation de la paix et l'adoption de mesures spéciales en faveur de pays relevant d'un long conflit,

la Croatie se félicite de la création du Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau.

17. Évoquant le Consensus de Monterrey et le Plan d'application de Johannesburg, la représentante de la Croatie dit que tous les rouages du système des Nations Unies doivent être prêts à appliquer les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. À cet effet, la Deuxième Commission a un plus grand rôle à jouer dans l'application des recommandations dans les domaines économique et social et dans l'orientation des débats prévus en séance plénière à l'Assemblée générale dans ces domaines. Pour résoudre tous ces problèmes, sa délégation appuie la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée doté d'un mandat spécifique assorti d'un calendrier qui travaillerait en étroite collaboration avec le Secrétariat.

18. **M. Gamaleldin** (Égypte) s'étonne que la question du suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et des sessions extraordinaires tenues depuis le début des années 1990 ne figure qu'à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, bien que nombre de ces conférences et réunions au sommet relèvent également du mandat de la Troisième Commission. Le principal objectif du suivi d'une conférence est de s'assurer que les textes qui en sont issus sont appliqués, seule façon de convaincre l'opinion publique internationale et les pouvoirs nationaux de la validité et de l'utilité de l'Organisation des Nations Unies et du multilatéralisme. Chaque conférence des Nations Unies est par essence autonome et dispose de son propre mécanisme de suivi. Toute la communauté internationale gagnerait à encourager les synergies entre les divers groupes nationaux et internationaux auxquels s'adresse chaque conférence et à s'assurer que chaque conférence se concentre sur son principal domaine d'intérêt afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources. Il est déplorable de constater que telle décision qui était adoptée à la fin d'une conférence était souvent remise en question et réexaminée à la prochaine conférence. La délégation égyptienne estime que les questions intersectorielles thématiques communes à toutes les conférences devraient être décidées au niveau intergouvernemental. En réalité, le suivi intégré et coordonné ne doit pas être un prétexte pour revenir sur les résultats des conférences. Un suivi intégré doit être conforme aux dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée

générale. En fait, le suivi intégré doit se ramener uniquement à mettre en oeuvre et à mobiliser les moyens et les capacités nécessaires.

19. Les conférences d'évaluation ne doivent pas rajouter des objectifs aux pays en développement en omettant d'indiquer que les pays développés et le système des Nations Unies doivent les aider à ce propos. Il ne sert à rien de rénumérer les objectifs lors des conférences et la communauté internationale doit veiller à ce qu'ils soient atteints dans les délais fixés, avec le soutien international et dans un cadre porteur. Une approche graduelle pourrait consister pour les Deuxième et Troisième Commissions d'abord à étudier diverses questions séparément et à ensuite examiner le suivi intégré de toutes les conférences en bloc. Au moment où la communauté internationale se penche sur les modalités de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies et de ses principaux organes, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin de leur permettre de mieux relever les nouveaux défis qui se présentent et tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent, il importe au plus haut point d'examiner les questions globalement et de se prononcer sur le tout plutôt que d'en discuter séparément des divers aspects.

20. **M. O'Brien** (Australie) dit que les Deuxième et Troisième Commissions ont consacré l'essentiel de leur énergie, voire toute leur énergie, ces dernières années à organiser de grandes conférences dans les domaines économique et social. Les prochaines années seront placées sous le signe du suivi. Il convient avec le Secrétaire général qu'il faut se garder de créer de nouvelles conférences en raison de la lassitude croissante du grand public et de nombreux gouvernements à l'égard des réunions au sommet.

21. Les grandes conférences vont à l'encontre de la structure actuelle de l'ONU, notamment du rôle du Conseil économique et social, détournent les recettes budgétaires et les ressources du Secrétariat des programmes et de l'assistance sur le terrain et alourdissent davantage un calendrier qui est déjà assez chargé. On s'est très peu soucié de produire des idées pratiques, nouvelles et fécondes en matière de suivi, confortant ainsi le sentiment, chez certains membres tout au moins, que l'ONU est forte en théorie mais pas en pratique. C'est dommage, puisque les diverses conférences et réunions au sommet, en particulier le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet

mondial pour le développement durable, ont fixé des objectifs qui donnaient une idée claire des tâches à effectuer.

22. La vraie difficulté est de transformer ces objectifs en réalité. L'Australie considère de bon augure le récent débat engagé sur l'application des objectifs du Millénaire pour le développement, où semble se confirmer de plus en plus l'amorce par l'ONU d'une transition d'une phase de formulation de nobles idéaux à une phase de concrétisation de ces aspirations. Il faudra donc réexaminer la manière dont les débats sont conçus et la façon dont travaillent les principaux protagonistes qui exercent une grande influence sur les résultats sur le terrain. À cet égard, sa délégation se félicite également de l'intérêt grandissant suscité par les partenariats concrets orientés vers des objectifs précis établis avec les entreprises et d'autres secteurs économiques et qui sont source de gains réels. Il faut en outre démystifier l'idée selon laquelle il y a toujours un lien de cause à effet entre le vif intérêt que l'on porte à une situation donnée et les résultats engendrés. Il faut se servir davantage des structures et mécanismes actuels de l'ONU, en particulier le Conseil économique et social, et éviter de s'engager dans des polémiques et des débats stériles, afin d'identifier les obstacles qui entravent l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet et de pouvoir les surmonter.

23. Il se félicite des efforts que déploie le Président pour modifier le système de travail de la Commission et du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et préconise de créer un système qui donne des résultats et non pas juste l'occasion de faire des discours.

24. **M. Oratmangun** (Indonésie) dit que les conférences et les réunions au sommet les plus importantes tenues au cours des trois dernières années dans les domaines économique et social ont abouti à la définition d'importants objectifs de développement au niveau international en vue d'éliminer la pauvreté, d'assurer une croissance économique soutenue et de promouvoir un développement durable. Le moment est donc venu pour la communauté internationale de passer des déclarations d'intention et des formulations d'objectifs à leur concrétisation.

25. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les commissions techniques compétentes de

l'ONU, agissant en tant que triple système de suivi et d'évaluation des conférences ont chacun un rôle crucial à jouer à cet égard. Ce qui est vraiment difficile cependant c'est que ces organes perçoivent les résultats des réunions comme un tout et aident donc ensemble à trouver un cadre intégré pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

26. L'orateur tient à souligner qu'il importe de renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social dans les travaux de ses commissions techniques et de ses organes subsidiaires dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, et celui de l'Assemblée générale dans la formulation et l'évaluation des politiques dans les domaines économique, social et autres domaines connexes. L'Assemblée générale doit se concentrer sur une approche intégrée et coordonnée et promouvoir le rôle de l'ONU en se montrant plus efficace dans la réalisation des objectifs de développement. Elle doit en outre renforcer la cohésion entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement, notamment de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la sécurité alimentaire et du renforcement du développement durable.

27. Le processus de réforme en cours, en particulier les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes doivent être prises en compte. Sa délégation souhaite proposer la constitution d'un groupe de travail spécial à composition non limitée, sous les auspices du Président de l'Assemblée générale, pour formuler des recommandations visant à assurer un suivi intégré et coordonné des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses principaux organes, et favoriser l'établissement d'un rapport consolidé du Secrétaire général. Le groupe de travail examinerait également la meilleure manière d'aborder la question du suivi global des grandes conférences et réunions au sommet des années 90, y compris leur format et leur périodicité, en tenant compte de l'unité thématique spécifique et du

mécanisme de suivi. Les activités devraient être basées sur la résolution 50/227 et être axées sur l'application, la préservation de l'unité thématique et la complémentarité avec d'autres processus de réforme en cours à l'échelle du système des Nations Unies.

28. Pour conclure, il rappelle qu'en 2004, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, en sera à sa dixième année d'application. Au titre du point 92 de l'ordre du jour, la Commission devrait envisager la possibilité d'évaluer les progrès accomplis à cet égard.

29. **Mme Msuya** (République-Unie de Tanzanie) dit que les grandes conférences des années 1990 témoignent de la ferme intention de la communauté internationale de se pencher sur des problèmes nationaux qui dépassent les limites des frontières nationales et sur des questions telles que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les disparités économiques, sociales et sexospécifiques. Pour réaliser les objectifs des réunions au sommet, le Conseil économique et social s'emploie à promouvoir une application et un suivi coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment en resserrant les liens avec ses commissions techniques et d'autres organes compétents. Le Conseil et ses commissions techniques ainsi que les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations devront consolider leurs efforts pour bien assurer le suivi et l'examen des progrès réalisés à cet égard. Le rôle des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes pourrait être de surcroît primordial.

30. Sa délégation se félicite des recommandations relatives au mécanisme d'application et de suivi intégrés et coordonnés des résultats. Grâce à ce mécanisme, les résultats escomptés pourront être améliorés davantage. Toujours est-il que les États Membres ont un rôle crucial à jouer à cet égard, d'où la nécessité pour les pays industrialisés et les pays en développement de modifier donc leurs politiques sans tarder. Les pays en développement doivent continuer à affiner les leurs de manière à améliorer leurs prestations de service et à créer un cadre propice aux

investissements tant internes qu'externes, tout en insistant bien sur l'élimination de la pauvreté. Cela ne suffira pas pour autant à régler le problème, comme on a pu le constater avec les programmes d'ajustement structurel des années 1980. Les pays développés devront également élargir l'accès à leurs marchés, améliorer les termes de l'échange et accroître l'aide publique au développement.

31. Une fois les politiques en place, il faudra s'empresser ensuite de mobiliser des ressources supplémentaires et instaurer un partenariat mondial. Il se pourrait qu'il soit utile de consigner dans les rapports qui seront publiés ultérieurement sur la question à l'étude, les ajustements politiques auxquels il aura été procédé ainsi que le niveau de partenariat mondial enregistré pour stimuler une croissance économique soutenue dans les pays en développement. Sa délégation attend avec impatience les autres rapports sur l'application des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la prévention des conflits, au traitement des maladies transmissibles et au financement des stratégies de développement en vue d'une croissance économique durable.

32. Il est indispensable de préserver la portée politique et l'élan suscités par le Sommet du Millénaire afin de traduire les engagements en actes concrets et de créer un cadre adéquat pour l'application de la Déclaration du Millénaire de l'ONU.

33. **M. Davison** (États-Unis d'Amérique) dit que les grandes conférences ont contribué à mieux sensibiliser l'opinion publique, à étayer les politiques mises en oeuvre, à promouvoir des initiatives et à établir des partenariats. Par contre, la tendance à procéder à des évaluations automatiques présente, comme l'expérience l'a montré, de graves défauts.

34. Les commissions techniques du Conseil doivent continuer à être chargées de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des textes issus des conférences mais dans le cadre d'une optique nouvelle. Le Conseil doit également continuer à évaluer les progrès enregistrés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité entre les sexes, à identifier des questions intersectorielles et à hiérarchiser et coordonner les travaux des commissions techniques. L'orateur

convient que le Conseil et l'Assemblée générale doivent élargir leur concertation et poursuivre leur coopération avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Par ailleurs, l'Assemblée générale doit éviter que le Secrétaire général soit accaparé par des mandats

de suivi antagoniques ou faisant double emploi et découlant de mécanismes distincts de suivi des conférences. La priorité doit continuer à être entièrement accordée aux résultats.

La séance est levée à 16 h 45.